



CAP des Syndics des Gens de Mer du 10 mai 2016

Le SNUITAM-FSU était représenté par Michelle Onchalo (titulaire) et Pascal Bossée (expert)

En l'absence de Mme THORIN empêchée, la présidence est assurée par Mme TROMBERT (cheffe de bureau MGS3). Le secrétariat est assuré par Mme JOYEUX ALAZET.

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par M FERNANDEZ (FO)

La CGT fait une déclaration liminaire qui sera jointe au PV de la séance.

Mme TROMBERT indique que l'administration a obtenu de la DGAFP l'autorisation d'effectuer cette année un plan de recrutement à l'échelle E3 (sans concours) à hauteur de 4 postes de SGM.

Mme TANCHOU (sous directrice de la DAM) indique que dans le cadre du plan de formation maritime, une formation prise de poste sera assurée avec 2 semaines à l'ENSAM suivi d'un parcours personnalisé en fonction du profil de chaque agent recruté. Elle indique que des précisions sur le contenu de cette formation sera communiqué lors de la prochaine rencontre DAM/OS du 29 juin.

Après vérification du quorum, l'ordre du jour est décliné.

1- **PV de séance** : Un point est fait sur le retard pris en matière de PV de séance. Globalement, le retard a été rattrapé.

2- **CAP électronique** : Le PV de la CAP électronique est approuvé.

3- **Réductions d'ancienneté** : Approbation de la distribution de 433 mois de réductions d'ancienneté avec la non distribution à 41 agents radiés, 1 agent en congé formation continue rémunéré, 2 agents détachés et 1 agent en disponibilité pour convenances personnelles. Le reliquat de 2015 sera de 0,1 mois.

4- **Mobilités des SGM liste DSAG**

Le SNUITAM-FSU s'interroge sur les motifs du manque de candidature sur les postes proposés.

M. ANDRIEU (DIRM MED) indique que : soit les postes n'ont été publiés qu'aux SGM, dont la population est relativement faible, soit que des Adjoints Administratifs sont candidats mais ne seront visibles que sur leur propre CAP locale.

Le SNUITAM-FSU déplore le fait de ne pas avoir de vision sur les CAP des AA.

Mme TROMBERT confirme ce manque de visibilité.

POSTE 183516 DDTM34 DML : attribué à Marie José ROUX

POSTE 183471 DDTM64 DML : Mme TROMBERT indique qu'après interrogation du service, le poste serait déclaré **non vacant. Pourtant le SNUITAM-FSU fait valoir que la vacance est avérée et que la direction a indiqué localement avoir fait le choix de recruter un AA en interne sur ce poste .**

Le SNUITAM-FSU regrette que le chef de service ne respecte pas la procédure de publication en soustrayant le poste aux possibilités de mobilité pour les SGM. Un courrier de protestation intersyndical sera adressé en ce sens (rappelant la note circulaire de la présidente de la CAP des SGM diffusée aux DDTM en 2013 sur cette procédure).

Les difficultés de recrutement des agents de catégorie C sont évoqués pour la DIRM du Havre (sureffectif de la catégorie C dans la RZGE et plan de requalification de C en B pour 2 postes).

POSTE 183502 DIRM76 DS/MG : attribué à Marie LEVARAY

4- Mobilités des SGM liste NSMG

POSTE 183420 DIRM MED/VRS MAUVE : attribué à Bruno CUVILLON

**POSTE 183320 DDTM17/DML : A l'étude :
Johan JIMENEZ (sous réserves compteur) ou sur recrutement E3**

POSTE 183524 DIRM SA/VR GABIAN : Non vacant

POSTE 183525 DIRM SA/VR GABIAN : Non vacant

POSTE 183534 DIRM SA/VR GABIAN : attribué à David DEMILLY

POSTE 183344 DDTM22/SANL : ouvert au recrutement E3

POSTE 183555 DDTM50/DML :

1- Ulrich CONTAMINE (sous réserve compteur et si possible PNA)
sinon

2- Jean Nicolas MACE (sous réserve compteur)

POSTE 183786 DDTM50/DML : Non vacant

POSTE 183504 DIRM LH/PAM THEMIS : Non vacant

POSTE 183342 DIRM44/DCAM : attribué à Cyril LE SCOARNEC

POSTE 183343 DIRM44/DCAM : Non vacant

POSTE 183517 DIRM44/DCAM : attribué à Stéphane LELIEVRE

POSTE 183519 DDTM62/DML : ouvert au recrutement E3

POSTE 183505 DIRM LH/VR ARMOISE : Non vacant

POSTE 183506 DIRM LH/VR ARMOISE : Non vacant

POSTE 183430 DDTM76/DML : A l'étude :

Gaylord SURET (sous réserve compteur)

ou

ouvert au recrutement E3

POSTE 183542 DM MARTINIQUE/CSN CAYENNE :

Johan JIMENEZ (sous réserve compteur et attribution poste 183320)

5- Demandes d'intégrations

Damien AUZENAT Avis favorable

Sandrine PAUTREL Avis favorable

6- Questions diverses

- La demande de prise en compte des vacances spéciales du samedi a été actée par l'administration, la modification du cadrage ARTT ULAM est entérinée. Prévoir les délais réglementaires pour la modification.
- Concernant le paiement des ISH pour les ULAM, la réponse a été donnée par Mme DANIELOU, celui-ci devrait intervenir prochainement pour les 2 premiers mois
- Pour les questions relatives au contentieux de paiement des ISH, la réponse de ROR est assez évasive, la complexité du calcul de cette prime ne leur permettant pas de faire une réponse générale, elle invite les OS a faire remonter tout problème rencontré par les agents pour un traitement individualisé !!
- Sur la question des astreintes d'exploitation, l'administration invite les agents à consulter l'arrêté du 16/04/2015 (DEVK1425770A)
- Pour les promotions de C en B (plan de requalification), l'administration rappelle l'existence sur intranet d'un simulateur pour le calcul des pertes ou gains d'indices en fonction de la situation de chaque agent
- concernant la perte des compétences maritimes, l'administration indique qu'elle donnera toutes les explications nécessaires lors de la réunion du 29 juin prochain.